Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 29 Joumada II 1443
1 Février 2022

N° 13

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **218**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **220**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **223**
Homologation de résolutions **224**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **224**
Avis aux créanciers..... **228**
Convocations
Sociétés anonymes **229**
Sociétés à responsabilité limitée **230**
Divers
Avis au public..... **231**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

ECOLE SUPERIEURE PRIVEE D'INGENIERIE ET DE TECHNOLOGIES

(ESPRIT SA)

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : 18 rue de l'Usine - Charguia II - 2035

Identifiant Unique (MF) : 0830823C

Suivant procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire en date du 23 Avril 2021 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 9 Août 2021 sous le numéro 21705524, quittance numéro 63590, et auprès du registre national des entreprises en date du 14/10/2021 sous le numéro 2021100621, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Tahar Ben Lakhdar - Monsieur Oussema Trabelsi et Monsieur Bassem Baklouti en qualité d'administrateurs pour une période de 3 ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022/2023.

- La nomination du cabinet FINOR, représenté par Monsieur Karim Derouich, en qualité de Co-Commissaire aux comptes pour une période de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2022/2023.

- La nomination du cabinet MS Louzir, représenté par Monsieur Mohamed Louzir, en qualité de Co-Commissaire aux comptes pour une période de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2022/2023.

Et suivant procès-verbal des délibérations du conseil d'administration en date du 23 Avril 2021 enregistré à la recette des finances de l'Ariana, le 9 Août 2021 sous le numéro : 21805523, quittance n°63585, et suivant procès-verbal des délibérations du conseil d'administration en date du 23 avril 2021 enregistré à la recette des finances d'Ariana, le 9 août 2021 sous le numéro 21805523, quittance n°63585, et auprès du registre des entreprises en date du 14/10/2021 sous le numéro 202110062.

Il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Tahar Ben Lakhdar en sa qualité de Président Directeur Général. Ce mandat prendra effet pour une période de 3 ans expirant lors de l'assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022/2023

- La nomination de Monsieur Lamjed Bettaieb en sa qualité de Directeur Général Adjoint. Ce mandat prendra effet pour une période de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022/2023.

2022R00191SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

ASTON TECHNOLOGIES - SA

Société anonyme

Capital social : 1.298.500 Dinars

Siège social : 17, Rue Ahmed Al Boukhari - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 1565907G

Aux termes d'une délibération en date du 20/12/2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social par conversion d'une créance certaine liquide et exigible d'un montant de 240.000 dinars par la création de 24.000 actions nouvelles de dix (10) dinars chacune intégralement souscrites en numéraire et entièrement libérées. Le capital est porté de 1.058.500 dinars à 1.298.500 dinars.

- La réalisation de l'augmentation du capital suivant acte reçu par Mme le Receveur de la recette de l'enregistrement des actes de sociétés (1er Bureau Tunis le 17/01/2022 sous En°22800251 Qn°383)

A cet acte sont demeurés annexés :

1/ Deux exemplaires du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20/12/2021 lequel procès-verbal a été enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène - Tunis le 20/12/2021 (sous En°21507302 Qn°74675)

2/ Deux états régulièrement établis sur timbre de dimension contenant les noms, prénoms des souscripteurs, leurs domiciles, les nombres des actions souscrites, ainsi que les montants des versements effectués.

Ladite augmentation du capital se trouve ainsi intégralement réalisée, et comme en conséquence, l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 nouveau :

Le capital social est fixé à la somme de 1.298.500 dinars divisé en 129.850 actions de 10 dinars chacune intégralement souscrites en numéraire et entièrement libérées.

Dépôt :

Il a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 21/01/2022

- Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/12/2021

- Un exemplaire de l'acte de déclaration de souscription et de versement du 17/01/2022

- Un exemplaire de la liste des souscripteurs en date du 17/01/2022.

2022400193SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Avis aux créanciers potentiels conformément à l'article 46 du CSC

Dissolution de sociétés

Nomination de liquidateur

Distribution de fonds de liquidation

Société CHARFIETNA

S.A.R.L au capital de 10 000 TND

Siège social : Zone Awabed Boderbel ELAMRA Sfax

IU : 1378562G

Suivant décisions prisent par l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 septembre 2021,

enregistré à la recette de l'Enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 27/9/2021 quittance n°M005575, n° d'enregistrement 21505203 et dont il a été publié conformément à l'article 32 du CSC au bulletin officiel du registre national des entreprises sous le numéro 202196449 il a été décidé ce qui suit :

1- La dissolution de la société avant l'expiration du délai.

2- Nomination de Mr Mohamed Mahmoud Majdoub liquidateur de la société en lui attribuant tous les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de sa mission.

En application de l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur porte à la connaissance de tout créancier potentiel ce qui suit :

1- Que le produit de liquidation est négatif de (90 551,500 TND) distribuée selon les livres comptables de la société entre deux créanciers exclusifs qui sont les associés qui détiennent le capital de la société.

2- Toute personne intéressée peut faire oppositions dans un délai de quatre vingt dix jours à compter de la date de parution de cette annonce

3- Toute opposition pendant la durée de validité de cette annonce, peut être notifiée au liquidateur via l'adresse suivante : «BP 184, Rte Menzel Chekher Km 5,5 - 3013 Markez Kassas».

2022X00125SRLB2

YAZAKI TUNISIA SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 12.000.000 Euros

Nouvelle Zone Industrielle de Aguila II - Route de Tozeur Gafsa 2100

I.U : 1098077P

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 17/3/2021 enregistré à la recette des finances 7, Avenue Farhat Hached, Gafsa le 28/5/2021 sous Qn°M014926 En°21802610.

Les associés décident de renouveler le mandat du Cabinet MS Louzir représenté par Mme. Sonia Louzir en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Les associés décident de nommer le Cabinet Tunisie Audit & Conseil, représenté par son gérant Monsieur Wassim Chakroun en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1098077P et sous dossier n°20223354 en date du 18/1/2022.

2022400181SRLB2

SE BORDNETZE TUNISIA SARL

Société à responsabilité limitée - Non résidente

Capital social : 27.785.000 dinars

Zone industrielle El Irtyah - Bellarigia - 8117 Jendouda

I.U : 1068336Y

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 20/10/2021 enregistré à la recette des finances Bousalem, le 13/12/2021 sous Qn°M042302 En°21701928.

Les associés approuvent les états financiers arrêtés au 31/3/2021

Les associés décident de renouveler le mandat de la société F.M.B.Z.-KPMG Tunisie représentée par Mr. Dhia Bouzayen en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1068336Y et sous dossier n°20223387 le 18/1/2022.

2022400182SRLB2

Nomination de liquidateur

Société AFRICALU

SARL au capital de 70.000 DT

39, Avenue Habib Bourguiba - Cité Taieb M'Hiri l'Aouina

IU : 0000031H

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire des associés daté le 29/12/2021 enregistré à la recette des finances La Goulette le 5/01/2022, quittance n°M001887, enregistrement n°22500081 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°20224112 le 20/01/2022. Il a été décidé la nomination de Madame Kaouther Ben M'Rad liquidateur de la société pour une durée d'une année renouvelable.

2022400189SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Fusion par voie d'absorption

MARTEK

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Capital social : 35.623.400 Dinars

Siège social : Parc d'Activités Economiques, Menzel Bourguiba, Bizerte

Identifiant unique : 1328212J

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des Associés de la société MARTEK en date du 20/09/2021, enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 30/9/2021 quittance n°M050385 enregistrement n°21501896, dont deux exemplaires ont été déposés au guichet unique du Registre National des Entreprises de Bizerte le 20/10/2021 sous le numéro 2021101570, l'Assemblée Générale a approuvé la fusion-absorption par laquelle la société BELBIS (identifiant unique n°0982996R) et la société GRANBIS (identifiant unique n°1222894Q) (sociétés absorbées) ont été absorbées par la société MARTEK (société absorbante) avec date d'effet au 01 janvier 2021. L'assemblée générale a également approuvé :

La valeur des apports des sociétés absorbées BELBIS et GRANBIS, ainsi que leurs valeurs économiques fixées respectivement à 1.860.137 Dinars et 26.475.252 Dinars.

La parité d'échange fixée comme suit :

- 620 parts sociales de la société MARTEK pour 89 parts sociales de la société BELBIS, avec une prime de fusion fixée à 814.398 DT;

- 8.825 parts sociales de la société MARTEK pour 89 parts sociales de la société GRANBIS, avec une prime de fusion fixée à 11.593.686 DT.

L'Assemblée Générale a également approuvé l'augmentation du capital de la société MARTEK pour le porter à 35.623.400 Dinars avec transformation de la forme de la société de société à responsabilité limitée à société unipersonnelle et modification des articles 1, 6 et 7 des statuts de la société.

2022400198SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant trois actes sous seing privé le 1er légalisé à la municipalité d'El Mornaguia le 22/3/2021 enregistré à la recette des finances d'El Mornaguia le 25/3/2021 sous le n°21200705 quittance n°M016524 le 2ème légalisé à la municipalité d'El Mornaguia le 19/10/2021 enregistré à la recette des finances d'El Mornaguia le 20/10/2021 sous le n°21202022 quittance n°M041692 le 3ème légalisé à la municipalité d'El Mornaguia le 19/10/2021 enregistré à la recette des finances d'El Mornaguia le 20/10/2021 sous le n°21202023 quittance n°M041693 et un acte de concession en date du 22/3/2021 légalisé à la municipalité d'El Mornaguia le 25/3/2021 enregistré à la recette des finances d'El Mornaguia le 25/3/2021 sous le n°21200649 quittance n°M016525 les héritiers du feu Radhia El Ferjani ont vendu la totalité du fonds de commerce sis au sous-sol A immeuble Colisée 5 Mornaguia avenue Habib Bourguiba Mornaguia ayant pour activité vente et préparation des gâteaux à Monsieur Habib El Ferjani avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus indiqué pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux La Presse et Essahafa du 17/12/2021.

2022T00098FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tabarka le 13/01/2022 Quittance n°M001989 Madame Zouhaira Bent Bachir Frahtia CIN 02303792 du 20/12/2005 a vendu à Monsieur Lotfi Ben Mohamed Rouaissi CIN 07824514 du 29/12/2018 la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Tabarka enregistré au registre national des entreprises sous 0839367 N.

Les oppositions sont recevables, dans un délai de 20 jours dès la publication de cette vente au JORT par l'acheteur à son domicile élu à cabinet Maître Salah Hasnaoui sis à 6 rue des pêcheurs Tabarka.

Cette annonce a été publiée au quotidien "Al Chourouk" du 20/01/2022.

2022T00099FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Jazira en date du 01/12/2021 sous le n°21203375 quittance n°M067697 Mr Mongi Ben Amara Rozguani a vendu à Mr Med Aziz Ben Abdelmajid Fajjeri la moitié du fonds de commerce exploité pour vente des épices et légumineuses sèches sis à rue El Mar n°174 Tunis.

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 29/01/2022.

2022T00105FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Grombalia le 19/01/2022 quittance n°M007085 enregistrement n°22200328. Mme Hajahi Sonia cin n°08549593 a vendu un fonds de commerce destiné vente des produits alimentaires en détail sise à rue 14 Janvier Grombalia à Mme Mahfoudhi Wahida cin n° 06466897. Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au jort.

Cet article est publié le 22/01/2022 aux journaux Achourouk p 24 et le quotidien p 16.

2022R00189FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 6/8/2020 enregistré à la Recette des Finances de Menzel Temime (M041557) le 31/8/2020 ; Mr El Hbib Hmem demeurant à ML-Temime C.I.N 01796230 ; vend la totalité du fonds de commerce exploité dans l'activité «vente de viandes rouges» dans le local situé au marché centrale n°31/25) ML-Temime et ce à Amin Jmeil C.I.N 09799689.

Toutes oppositions doivent être faites dans les délais légaux après la parution de la présente annonce au j.o.r.t.

Cette annonce est parue au journal Achourouk du 27/01/2022.

2022R00190FCCC2

Résiliation d'un contrat de vente d'un fonds de commerce

Par ASSP enregistré à la recette des finances de Berges de Lac en date du 24/01/2022 quittance n°M052841 enregistrement n°21200562 Mr Khaled Ben Arbi Ben Habib Nasra et Mr Hatem Ben Abdeltif Ben Mohamed Miled ont résilié par commun accord le contrat de vente d'un fonds de commerce relatif au local sis Immeuble Akinous rue 2 avenue Bourse les jardins de Lac nommé MOUSTACHE CAFE.

Cette annonce a été publiée au journal Achorouk le 27/01/2022.

2022R00196FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé par le vendeur le 6 et par l'acheteur le 13 janvier 2022, enregistré à la recette des finances La Goulette en date du 20 janvier 2022, quittance n°9482, enregistrement n°22200487, la société LE BON MORCEAU ayant son siège social à Résidence EZOUARD Aouina 2046 RDC Immeuble FI Magasin, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1224647K représentée par son Gérant Monsieur Walid HFAIEDH a vendu l'ensemble du fonds de commerce lui appartenant situé au magasin n°3 situé au RDC du Bloc «F» de la résidence «EZOUARD» Aouina à la société ULYSSE HYPER DISTRIBUTION dont le siège social est situé à l'angle RN9-RN10, Sidi Daoud - 2046 La Marsa, Tunisie, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0496040K, représentée par son Président Directeur Général,

Monsieur Nabil Chaibi et ce pour y exercer l'activité de commerce de la grande distribution de tous produits alimentaires et non alimentaires dans le cadre d'un supermarché.

Les oppositions doivent se faire au domicile élu entre les mains de Maître Samia Nasri élisant domicile au 25 rue des Champs Immeuble Lina Centre 4ème étage Bureau n°16 Le Bardo 2000 Tunis Tunisie et ce dans les 20 jours qui suivent la date de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal «Le Quotidien» du 26 janvier 2022.

2022R00199FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé dont la légalisation de signature est faite auprès de la municipalité de Kelibia le 14 janvier 2022 et enregistré à la recette des finances de Kelibia le 21 janvier 2022 quittance n°M005338 enregistrement n°22200193.

Monsieur Boussdira Marwen demeurent à rue Dahmeni Kélibia a vendu à Monsieur Mahfoudh Naiem demeurent à 45 rue Bairem Tounsi - Menzel Temime la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels exploité au local sis à rue Narjess Cité Zouhour Kelibia consistant en un café de première catégorie loué de son propriétaire Mr Bouafif Mohamed, en son nom propre et au nom de sa mère, Messelmani Zoubaida, et de ses frères Fawzia, Walid, Amel, Salwa, Olfa et Ramzi, conformément aux dispositions du présent article. Procuration enregistrée auprès de la recette des finances de Kelibia le 23/12/2019 quittance n°M075518 enregistrement n°19803002.

Les éventuelles appositions doivent se faire entre les mains de l'acquéreur de fonds de commerce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de parution du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 28/01/2022.

2022R00203FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un écrit en date du 28/10/2021 enregistré à la recette des finances Médenine le 29/10/2021 quittance n°M082914 Mr Gobaa Samir titulaire de CIN n°05778238 a vendu son fonds de commerce sis marché municipal Médenine dont l'activité vente de viande à Mme Fatma Chaiir Titulaire de CIN n° 05856532 les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus-indiqué durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT. Un extrait de cette vente publiée à Achourouk le 6/11/2021.

2022R00204FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce sous seing privé rédigé par maître Mahdouani Tarek avocat le 27/12/2021 et enregistré à la recette des finances de Kairouan le 14/01/2022 reçu n°M004871 n° d'enregistrement n°22200236, M Kamel Ben Ahmed Amiri vend tout le fonds de commerce à Imed Ben Habib Barhoumi exploité pour vente des cadeaux et sous vêtements de femme à la rue Mohammed Ali Kairouan. Toutes oppositions seront déposées à l'adresse du maître notaire Aouissaoui Sarah rue Abou Yoser Chibani n°1 Kairouan pendant 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 29 janvier 2022.

2022S00114FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 18/01/2022 enregistré à la recette des finances de Sousse le 21/01/2021 sous le n 22200214 sous quittance n°M005084 Mr Mohamed Ali Mechmeche n° identifiant unique 1573707X, en qualité de vendeur demeurant à 2 rue 112 route de corniche Sousse a cédé à Mr Slim Boussaide et Mr Nabil Boussaide en qualité d'acheteurs demeurant à 41 Rue d'Algérie Khnisse 5011 Monastir la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café et salon de thé nommé "ELFENAJINE" sise à corniche de Sousse 4000. 112

Les oppositions éventuelles sont recevables entre les mains des acheteurs dans le local ou le fonds cédé est exploité dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT.

Le présent avis a été publié au journal "Echourouk" du 29/01/2022.

2022S00115FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de cité Erriadh le 18/01/2022 sous le n° 22200131 reçu M004720, Mr Mohamed Oussama Hdhibi a cédé à Mr Makrem Mhiri tout le fonds de commerce exploité dans le local sis Hammam Maarouf Sousse.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours de la date de la publication dans le jort au local de fonds de commerce sis à Hammam Maarouf Sousse entre les mains de l'acheteur.

Cet avis a été publié dans le journal «Essahafa» en date de 28/01/2022.

2022S00116FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 6 décembre 2021 enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid Quittance n°M094201 sous le n° d'enregistrement 21209105.

Mr Zaghdoudi Rayen Ben Noureddine titulaire de CIN n°11631829 du 18 janvier 2018 domicilié à l'avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid ; a vendu tout le fonds de commerce qui consiste à boulangerie et matériel de fabrication de pain et qui est situé à cité ennour ouest Sidi Bouzid à Mme Gharbi Rebah Ben Mohamed Salah ; titulaire de CIN n°05994808 délivrée à Tunis le 01 avril 2009 domicilié à Sidi Salem Sidi Bouzid.

Les oppositions doivent être déposées auprès de l'acheteur Mme Gharbi Rebah Ben Mohamed Salah, sis à Sidi Salem Sidi Bouzid, durant les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du mardi 25 Janvier 2022.

2022X00129FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 14-17/01/2022, enregistrée à la recette des finances Bab Souika le 21/01/2022 reçu n°M004921 et enregistrement

n°2220020, Monsieur Masouadi Mehrez titulaire de la c.i.n n°08581479, a vendu à Monsieur Ajroudi Houssem titulaire de la c.i.n n°08333582, tout le fonds de commerce sis à 53 avenue Chedli Kalela Tunis et qui a comme activité la vente de pièces de rechanges automobiles.

Toute opposition éventuelle concernant cette vente est reçue par l'acheteur Ajroudi Houssem à l'adresse suivante : 01 Impasse Ben Zina, rue Troudi Tunis et ce jusqu'à l'expiration du délai légal des oppositions.

Cette vente a été publiée au journal "Echourouk" du 27/01/2022.

2022400180FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'un don en date du 7/5/2019 enregistré à la recette des finances dans la circonscription administrative de l'Ariana le 10/11/2021 quittance n°M099754 Mme. Salma Soumaya Bent Sadok Bent Mohamed Mokadim titulaire 14757038 a donné un don d'un fonds de commerce de FRUIT SEC sis 39 avenue l'Indépendance Bardo - Tunis à sa mère Mme Saiida Bent Hédi Ben Mohamed Ben Hmida titulaire de la CIN 00753433.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du talentueux à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal Le Quotidien du 28 décembre 2021.

2022400188FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 31/12/2021 et enregistré à la recette des Finances Hammam-plage en date du 7/01/2022 sous le n° 22300027 Quittance M000896, Monsieur Mohamed Salah Dhaouedi, identifiant unique n°0519796B a loué à Mlle Siwar Dhaouedi résidente au n°52 Avenue de la République Hammam Plage, la totalité du fonds de commerce sis au n°52 Avenue de la République Hammam-Plage-Ben Arous, exploité pour le commerce de produits d'entretien, produits de ménages, produits cosmétiques, de parfumerie et de cadeaux pour une durée de cinq ans renouvelables débutant le 01/01/2022.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 26/01/2022.

2022T00097FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mourouj le 11/01/2022 quittance n° M003400, enregistrement 22300136. Mr Hamadi Ben Kilani Ben Othman Jlassi a loué la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Vente produits alimentaires général complexe Venizia Haramain Mourouj 3 en tant que gérance libre à Sté Haramain de commerce son représentant juridique Mr Ramzi Abidi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 27/01/2022.

2022R00188FCCC3

Location Gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 15 juin 2020, enregistré à la recette des finances de Midoun le 4 septembre 2020, sous le n°20302296, quittance n°M042245, la Société Tourgueness, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0003598H, son siège social situé à Complexe Dar Jerba, représentée par son Président Directeur Général Monsieur Ali Husayn ABOULQASSIM, a loué à la Société 'Beach Hotels and Resort' SARL, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1614328S, son siège social situé à Hôtel KARAWAN, Avenue Abdelhamed EL KADHI-Sousse, représentée par son gérant Monsieur Zied Ben Ahmed le fonds de commerce Hôtel Manara Dar Jerba pour une durée de 4 ans et 6 mois à partir du 15 juin 2020.

Cet avis a été publié au "Quotidien" le 26/01/2022.

2022R00202FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location en date du 29/12/2021 enregistré le 14/01/2022 à la recette des finances de Msaken sous le n° d'enregistrement 22300164 et le n° de quittance 007451, Mr. Ezzedine Achour a loué à Mr Naim Fhima tout le fonds de commerce situé à l'avenue Habib Bourguiba, Msaken, Sousse, dont l'objet est Café catégorie 1.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de Maître Mohamed Haithem Ben Maklouf, l'avocat, sis à la rue des fleurs, Msaken, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de la présente annonce dans le JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 26/01/2022.

2022S00106FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par le biais d'un acte sous seing privé du 30/06/2021, enregistré à la recette des finances de Djerba Houmet Essouk le 6/7/2021 sous numéro 21302650 et pour la quittance n°M055900, Monsieur Mohamed Ben Sadok Ben Amor Hajji, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°08639272, a mis en location gérance libre la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Hajji à la rue Habib Thameur Houmet Essouk Djerba, destiné à être exploité en tant que local commercial de vente des accessoires pour montres et lunettes, au profit de Mr Nidhal Ben Kamel Ben Lassoued Abdeddaiem, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n° 13443396 sous le matricule fiscal n°1727838 / L.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 28/01/2022.

2022S00112FCCC3

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 31/10/2018 enregistré à la recette des finances rue Ghandi sous le numéro 18305134 et la quittance n°102681 le 19/12/2018. Mr Oussama Ben Mohamed Arbi Benothmen, CIN n°09622492 a loué la totalité de son fonds de commerce exploité au local n°116 sis au centre commercial Palmarium à la société DIANA RNE n°0002558V. Cet avis a été publié dans deux journaux quotidiens "Achourouk et Le Quotidien" du 27/01/2022.

2022400185FCCC3

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 23/7/2018 enregistré à la recette des finances rue Ghandi sous le numéro 19300098 et la quittance n°1922 le 8/01/2019. La société SAFIC, RNE n°1186668A a loué la totalité de son fonds de commerce exploité au local rez-de-chaussée sis au 9 Avenue de Carthage à la société DIANA RNE n°0002558V. Cet avis a été publié dans deux journaux quotidiens.

Cette annonce a été publiée aux quotidiens "Achourouk et le Quotidien" du 27/01/2022.

2022400186FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association: Association des Fans du Complex Culturel de Bir El Hafay

Siège : Complex Culturel de Bir El Hafay

Objet : La culture contribue à la diversité culturelle dans des divers domaines.

Objectifs :

- Soutenir la culture dans la région de Bir Al-Hafay

- Encourager la créativité dans tous les domaines culturels

- Soutenir la créativité des jeunes

- S'ouvrir aux institutions éducatives et universitaires et coopérer avec elles

- Contribuer à la diversité intellectuelle et culturelle

Membres :

Président : Houda Baccari

Secrétaire général : Cherif Hamdouni

Trésorier : Abdessamad Ejjday.

2022T00095APSF1

Création d'un Groupement de Développement Agricole

Suite à la demande de création d'un GDA en date du 4/9/2018 sous le numéro 004/2018. Il a été crée un groupement de Développement Agricole comme suit :

- Zone d'activité : Sidi Baraket secteur Sidi Baraket.

Délégation : Dahmani

Nomination : "Sidi Baraket"

Siège social : Groupement Sidi Baraket

- Nom du président du conseil d'administration : Lotfi Ben Tayeb Ferchichi

Missions : La protection et L'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

L'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérants.

2022R00194APSF1

Création d'un Groupement de Développement Agricole

Suite à la demande de création d'un GDA en date du 4/9/2018 sous le numéro 03/2018. Il a été crée un Groupement de Développement Agricole comme suit :

- Zone d'activité : Sidi Baraket Nord

- Secteur : Sidi Baraket Nord

- Délégation : Dahmani

Nomination : Aaléwa- Awled Maarouf

Siège social : Sidi Baraket Nord

- Nom du président du conseil d'administration : Farid Bn Aziz Wertani

Missions : La protection et L'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérants.

2022R00195APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Jeunesse sportive à Khelidia

Siège de l'association : Stade municipal

Objectifs : encadrement de la jeunesse et Affiner ses talents

Spécialité : Football

Président : Amin Mrabti

Trésorière : Sirine Nasri

Secrétaire générale : Hiba Bounawara.

2022R00197APSF1

Constitution

Association : Association culture et famille.

Objectif :

1) Contribuer au développement du sens créatif de la famille

2) Contribuer à la découverte de talents

3) Contribuer à la prise de conscience de l'importance de la culture nationale

4) Contribuer à la sensibilisation à la conservation de l'environnement et du climat.

Adresse : 1, Rue Tebolba cité aziza aux Berges de Carthage

Mail : Culturefamille125@gmail.com

Président : Radhia Garrach

Secrétaire GI : Salwa Khaldi

Trésorière : Yosser Khaldi.

2022R00200APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Club de Pétanque à Hergla

Objet : Sportif

But : Encadrer des jeunes et développer leurs capacités physiques et techniques dans le sport de pétanque

Siège : Cité Ennozha Hergla 4012 Sousse

Correspondance : N°350 du 24/01/2022

Carte n° : 67/10/2021

Président : Djedidi Kechiche

Secrétaire Général : Sayed Ferjani

Trésorier : Mohsen Guecha.

2022S00111APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association sportive Jisr Djerba

Adresse : Houmt Souk Djerba

Objectifs : former et encadrer les Jeunes, les encourager, développer leurs capacités physiques et techniques et les promouvoir aux plus hauts niveaux sportifs dans la spécialité du Wushu Kung Fu.

PV N° 190 Du 19 Janvier 2022

Comité :

Président : Smiti Abdelkader

Secrétaire Général : Keddas Salah

Trésorier : Trabelsi Mohamed.

2022X00131APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Union sportive Sfaxienne.

Adresse : route Aéroport km 4 cité nour n°01 - Sfax.

Objectif : préparer et augmenter les capacités physiques et techniques pour les jeunes, développé le niveau sportif à haut niveau spécialité TAEKWONDO.

P.V n°546 du 28 Janvier 2022.

Comité :

- Président : Mohamed Ali Hamdi
- Secrétaire générale : Sajiaa Cherif
- Trésorerie : Faiza Ouled Ali.

2022X00142APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Immeuble "LE PETIT MECHTEL"

Adresse : 12, rue El Mahdia, Beb El Khadra Tunis

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du 8/01/2022, enregistré le 21/01/2022 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis, Quittance n°496, enregistrement n°22800340, il a été décidé ce qui suit :

1/ L'élection d'un nouveau comité du syndic composé de :

- Monsieur Samed Ben Slama : Président

- Monsieur Mohamed Malek Hadded : Vice-président

- Monsieur Nejmeddine Bardi : Trésorier

2/ L'approbation des statuts de règlement de copropriété de la résidence "LE PETIT MECHTEL"

3/ La fixation du montant de la cotisation comme suit :

- 20 DT par mois à partir du 01/6/2022.

- 25 DT par mois à partir du 01/01/2023.

2022400191APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un immeuble aux enchères publique

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître CHENNOUFI RACHED

Avocat près la cour de cassation

19 Bis, Rue de Marseille Tunis

Tél : 98 345 098

Créancière poursuivante : Société Financière de Recouvrement (SOFINREC), Société anonyme en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce à Tunis sous le n°B120262001, identifiant fiscal 758657W/P/M/000, ayant son siège social rue des îles de Rhodes immeuble ATRIUM jardins du Lac Berges du Lac 2 Tunis, en sa qualité de créancière hypothécaire saisissante.

Partie poursuivie : Société LouzirTex, en la personne de son représentant légal, S.A.R.L, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de l'Ariana sous le n° B199001998, demeurant rue Mustapha Mohsen 2080 à l'Ariana, Route de Bizerte Klm 3,5 Ettadhamen et à l'angle des rues Ibn Khaldoun et Joubeir cité Ettadhamen l'Ariana, en sa qualité de débitrice principale saisie, 2) Olfa bent Jaafer Mili, CIN 04759142, gérante d'une usine, demeurant à la rue Mahmoud Elguarnaoui n°2 Menzeh 4 Tunis, en sa qualité de caution hypothécaire et solidaire.

Avocat poursuivant : Maître Chennoufi Rached, 19 Bis, Rue de Marseille Tunis identifiant fiscal 432630C/A/P/000.

Désignation du bien à vendre : un appartement sis au rez-de-chaussée d'un immeuble faisant partie du village méditerranéen de Radés gouvernorat de Ben Arous, Objet du T.F 29963 Ben Arous dénommé «Ezzine 468», d'une superficie de 67 m² soit 67 parts (sans compter les parts indivises y afférentes), type S + 2, composé d'un salon de 2 chambres à coucher d'une cuisine d'un wc d'une salle de bain et d'un hall, son carrelage est ordinaire, ses portes sont en bois, ses fenêtres en aluminium, abritant actuellement un jardin d'enfants.

Mise à prix : Cent treize mille neuf cent dinars (113 900d000).

Date et lieu de la vente : Le jeudi trois mars deux mille vingt deux (3/3/2022) à la chambre des criées auprès du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sis à Chouchit Radés Klm 7 ,5 route de Sousse Ben Arous, à partir de 9 Heures du matin.

Visite des lieux et consultation du cahier des charges : L'immeuble peut être visité tous les jours à partir de 8 heures du matin jusqu'à 18 heures de l'après midi, le cahier des charges peut être consulté au greffe du tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

Conditions à la participation aux enchères : Se faire représenter par un Avocat, consigner le tiers de la mise à prix ou se munir d'un chèque ou d'une garantie bancaire irrévocable. Pour les étrangers se munir de l'autorisation administrative.

2022T00101VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

I/ Partie ayant sollicité la mise aux enchères publiques : Ayari Fethi, demeurant rue des Pins n°31, Den-Den.

II/ Parties succombantes :

1/ Mme Ayari Zakia, élisant domicile en l'étude de son avocat, Me Mamlouk Béchir, sise avenue Mohieddine Kelibi n°26, El Manar 2, Tunis

2/ M. Ayari Mohamed Jameleddine, élisant domicile en l'étude de son avocat, Me Mamlouk Béchir, sise avenue Mohieddine Kelibi n°26, El Manar 2, Tunis

3/ Mme Ayari Kmar, élisant domicile en l'étude de son avocat, Me Jebali Faouzi, sise au 86, Cité SNIT, la Manouba

4/ Karoui Tijani, demeurant au 16, rue Toumi, Tunis

5/ Karoui Moufida, demeurant au 16, rue Toumi, Tunis

6/ Karoui Jameleddine, demeurant au 16, rue Toumi, Tunis

7/ Karoui Samir, demeurant au 16, rue Toumi, Tunis

8/ Karoui Mohsen, demeurant au 16, rue Toumi, Tunis

9/ Karoui Hafidha, demeurant au 16, rue Toumi, Tunis

10/ Karoui Abdelkarim, demeurant au 16, rue Toumi, Tunis

11/ Karoui Mohamed Ben Hédi, demeurant au 16, rue Toumi, Tunis

12/ Karoui Fatma, demeurant au 16, rue Toumi, Tunis

III/ Avocat ayant engagé les poursuites :

Me Somrani Ramzi, avocat près la Cour de cassation, étude sise avenue de l'Indépendance, Immeuble Ibn Khaldoun, Den-Den, la Manouba, matricule fiscal : 1267642/P/A/P/000.

IV/ Description de l'immeuble mis aux enchères :

Il s'agit de l'immeuble enregistré objet du titre foncier n°8577 Manouba, dénommé «Dar Essourour XII», d'une superficie de 192 m², sis au 31, rue des Pins, Den-Den, la Manouba, consistant en une maison de style traditionnelle bâtie sur plusieurs maisons, réservée au logement, équipée de l'eau potable et de l'électricité, composée de 5 pièces, d'une cuisine, de WC, avec une cour centrale dotée d'escaliers menant à la terrasse.

V/ Prix d'ouverture :

Le prix d'ouverture de l'ensemble de l'immeuble objet de la mise aux enchères est fixé à deux cent seize mille deux cent soixante dinars (216.260,000 dinars), suivant rapport de l'expert réquisitionné, M. Chebli Mohamed, sans compter les frais des poursuites qui seront déterminés le jour des enchères.

VI/ Tribunal et audience de mise aux enchères :

Les enchères auront lieu à la chambre des ventes immobilières près le Tribunal de première instance de la Manouba et ce lors de l'audience réservée à la mise aux enchères dudit immeuble enrôlée pour le mercredi vingt trois Février deux mil vingt deux (23/02/2022) à partir de neuf heures.

VII/ Participation aux enchères :

Les enchères n'auront lieu que par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation du tiers du prix d'ouverture susvisé auprès de la Caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire. Les étrangers doivent obtenir une autorisation du gouverneur.

Toute personne souhaitant acheter ledit immeuble peut le visiter et l'inspecter tous les jours et consulter le cahier des charges pendant les heures administratives de travail et ce à l'étude de l'huissier de justice, Me Ghattassi Ridha et au greffe du Tribunal de première instance de la Manouba où le cahier des charges a été déposé.

2022T00104VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

"AMEN-BANK" société anonyme siège social Avenue Mohamed V 1002 Tunis, RNE n°00221M, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Marouane Ben Abderrahmen Belaid, Titulaire de la CIN n°05568260 demeurant à 10 rue Mohamed Hochlaf Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373343S/A/P/000

Immeuble saisi :

La moitié des parts dans l'indivision du titre foncier n°14179 Sousse, propriété dénommée belaid III, composée des parcelles 2573,2577,2578,2579 et 2581, superficie totale 29646 m2 située à Zeaana est à 2 km du centre de Kalaa kbira et 1,5 km de la route de kandar, composé d'une unité agroalimentaire comptant 850 pieds divers d'orangers et d'oliviers irrigués de 2 puits et bassines à eau, 5 chambres frigorifiques d'une capacité de 70 tonnes chacune, 2 dépôts, de 1000 m² et de 300m², une villa de140 m2 composée de 3 pièces et un appartement de 80m² à l'étage composé de 2 pièces.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Sousse 2 le 28/02/2022 à 9h.

Mise à prix :

Un million six cent vingt mille cinq cent soixante dix dinars (1.620.570,000 D) après abattement de 40 % de la mise à prix initiale, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2022S00107VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n° 70/72 Tunis Immatricule RN E n° 000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Chokri Laarif, Titulaire de la CIN n" 2953203, demeurant à rue Mohamed Salah Essayadi Skanes Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama - Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété dite "EL MOSTAKBAL 25" objet du titre foncier n°3480 Monastir consistant en une villa style American comprenant un rez-de-chaussée et un premier étage, sise rue Mohamed Salah Essayadi Skanes Monastir, superficie 414 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 23/02/2022 à partir 9h.

Mise à prix :

Quatre cent dix neuf mille quatre cent Dinars (419.400,000 D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2022S00108VEPA1

Vente aux enchères publiques

Demandeur poursuivant : Aziz Ben Ali Rassas, employé à l'étranger demeurant à Moknine.

Défendeur : Hafed Ben Ali Rassas, demeurant à 62 rue Arbi Zarrouk Moknine.

Avocate poursuivante : Maître Rassas Leila, Résidence Beb El Kram Monastir

Immeubles mis en adjudication: tous l'un tiers indivisé de la totalité de la maison sise à 62 rue Arbi Zarrouk Moknine située sur une superficie environ 412 m² et la superficie couverte environ 296 m² et c'est une maison un peu ancienne, équipée d'électricité et de l'eau, limitée au nord par Abdelkim Zakhama du sud Belkacem Bacha de l'est une rue publique et de l'ouest Monji Atia.

Mis à prix : soixante trois milles et neuf cents dinars 400 millimes (63.933.400 dt) plus la part au frais de cette adjudication.

Date de l'adjudication : le mercredi deux mars deux milles vingt deux, 02/3/2022, à partir de 9 heures du matin à la salle des criées au tribunal de 1ère instance de Monastir

La visite de l'immeuble : tout intéressé pourraient visiter l'immeuble chaque jour et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocate poursuivante.

Participation aux enchères publiques : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir cosigner 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2022S00109VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie Immobilière après baisse de prix de 40 %

Maître Hazgui Hechmi

Avocat à la cour de cassation

Résidence Beb Kram Monastir

Tel : 73 467 888

1- Poursuivant :

Monsieur Abdelmajid Korbi, demeure à la rue Ahmed Tlili Khnis.

2- Avocat poursuivant :

Maître Hazgui Hechmi, Avocat à la cour de cassation, Demeurant à Beb Kram Monastir.

3- La partie poursuivie :

Raouef Ben Salem Elgayeb, Commerçant non inscrit au registre de commerce, demeurant Avenue Opération Sahel Jammel Monastir.

4- Immeuble saisi :

La totalité des parts indivises soit deux de la totalité de douze parts indivises de la succession de sa mère Saida Saddem de la succession de son père de la totalité de la propriété à usage d'habitation sis bir Taieb Jammel composé d'une entrée (skifa), 3 pièces, cuisine, salle d'eau et hall.

5- Mise à prix :

Soixante six mille huit cent soixante douze dinars et cent quarante deux millimes (66872.142d) de la totalité de l'ancien prix de cent onze mille quatre cent cinquante trois dinars et cinq cent soixante onze millimes (111.453d571) selon estimation de l'expert Mr Zouhaier Jedda nommé par ordonnance du tribunal d'instance de Monastir n°79869 datée du 17/9/2021 plus mille huit cent dinars frais de la première audience fixé par monsieur le président du tribunal de première instance de Monastir.

7- Date de l'adjudication :

Mercredi vingt trois février deux mille vingt deux (23/02/2022) à partir de neuf heures du matin devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de Première Instance de Monastir.

8- Visite des lieux :

La visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal, ou s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant et toutes personnes voulant participer aux enchères doit consigner le tiers (1/3) du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie irrévocable du même montant, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2022S00113VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Suite à une saisie immobilière (après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096 et Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant route de Gremda Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi. 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Najem Ben Ali Rebai (débiteur-hypothécaire), gérant de société; titulaire de la CIN 01343300 délivrée le 10/4/2015 y demeurant Route de Tunis km 11 Cité Ons Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiene Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Maimoun Moalla Huissier Notaire sous le n°26177 le 21/10/2021 sur la totalité de trois dépôts et garage sises à rdc d'une parcelle de terrain nommée ouest, sa superficie est de 1303 m² où existe au dessus construction des appartements à la propriété de saisi sise route de Tunis Km11 Sfax.

Dépôt n°1 : Sud Est de superficie est de 1.21 m², ses limites de l'est rue de l'ouest dépôt n°2, du sud rue et du nord le reste de propriété de saisi

Dépôt n°2 : Sud milieu de superficie est de 119.50 m² ses limites de l'est dépôt n°1, du sud rue de l'ouest dépôt n°3 et du nord le reste de propriété de saisi.

Dépôt n°3 : sud-Ouest et le garage de superficie est de 201 m² sans considération la superficie des escaliers y relatif à l'étage.

Cette propriété où a été mis en place les dépôts et le garage est limitée du Sud entrée, de l'est entrée aussi du Nord le saisi et de l'ouest Maalej.

Mise à prix : est fixée à cent cinquante neuf Milles six cent soixante Dinars (159.660.000D) terre et construction après réduction du prix de 40% auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à .3.541.017 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le lundi le 21 février 2022 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax1, sise Rue Abou Kacem Echhebi Sfax,

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 53.220.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2022X00124VEPA1

Vente aux enchères publiques pour la deuxième fois

Apres réduction de la mise à prix à raison de 40% dans l'affaire n°1291

Objet du titre foncier n°41094 Médenine

Etude de Maître Mohamed Mars

Avocat auprès de la cour de cassation

47, Avenue Habib Bourguiba, Médenine

Tél : 75.643.113

1)- Créancier saisissant :

Banque de l'Habitat, en la personne de son représentant légal, société anonyme, registre de commerce n°B138811996 au Tribunal de Première Instance de Tunis, ayant son siège social au 21 Avenue Kheireddine Pacha, Tunis, domicile élu : Bureau de son avocat Maître Mohamed Mars, Avocat auprès de la cour de cassation, 47 Avenue Habib Bourguiba, Médenine.

- en sa qualité de créancier hypothécaire -

2) Partie saisie :

Noureddine Ben Mahmoud Ben Zekri, ouvrier à l'étranger, demeurant à - Cédouikèche, Djerba, titulaire de la carte d'identité nationale n°05014055 délivrée le 02/12/2003,

-en sa qualité de débiteur hypothéqué

Immeuble saisi :

L'immeuble, objet de la saisie, consiste en le titre foncier n°41094 Médenine, dénommé "Menzel N°A001", au parterre de l'immeuble sis dans la Délégation de Djerba, Houmt Souk, Gouvernorat de Médenine, d'une superficie de 73 centiares, divisé en 73 parts, objet du titre foncier n°1094 Médenine.

- Matérialisation de l'immeuble saisi :

L'Immeuble, objet de la saisie, se compose du titre foncier n°41094 Médenine, dénommé "Menzel A001", sis dans la Délégation de Djerba, Houmt Souk, Gouvernorat de Médenine, consistant en un appartement, ouvrant sur le sud, de l'immeuble sis dans l'espace Marina, au Port de Houmt Souk, Djerba, Délégation de Houmt Souk, Djerba, Gouvernorat de Médenine, s'étendant est-ouest sur une longueur de 9,61m et une largeur de 7,60m sud-nord, sans l'épaisseur de ses murs sud et nord communs, d'une superficie totale couverte de 73,00m², comprenant un salon ouvrant vers le sud sur un corridor couvert et commun devant lui son entrée principale et unique, une chambre à coucher, une cuisine, une salle de bain, deux balcons donnant vers l'est, l'un appartient au salon et l'autre à la chambre. Cet appartement est bâti en briques et ciment ordinaire, son toit est en dalle, son sol est couvert de carrelage de premier choix, les murs de ses aisances sont couverts de céramique de premier choix également, ses portes sont en aluminium et vitre, équipé de courant électrique et d'eau courante, il est en bon état comme ses limitrophes au nord et à l'ouest.

La mise à prix est fixée à cent quatre mille deux cent quarante quatre dinars (104.244,000 D), après sa réduction à l'audience du 10/01/2022 à raison de 40%, dans l'affaire n°1291, des ventes, immobilières, du 12/11/2020, outre les frais de poursuite qui seront annoncés le jour de l'audience.

Le tribunal et l'audience d'adjudication :

L'adjudication de l'ensemble de l'immeuble saisi aura lieu le lundi vingt et un février mille vingt deux (21.02.2022) devant la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Médecine, à partir de 9h et suivantes.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux heures de travail.

Pour pouvoir participer à l'adjudication; on doit consigner le tiers de la mise à prix.

Pour les étrangers, on doit obtenir au préalable l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région.

2022X00127VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

Matricule fiscal : 000PA580954W

Créancier saisissant :

Banque Tuniso Libyenne, Société anonyme, dont le siège social est à Av. de la Terre Centre Urbain Nord Lot n°E 12 Tunis, immatriculée au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B197871996, matricule fiscal et identifiant unique au RNE 033272D/P/M/000) ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

1/ Toufik Ben Ahmed Hchicha; gérant de société, titulaire CIN n°02654951, domicilié à av Habib Bourguiba n°150 Sakiet Ezzit Sfax et à route de Tunis km 5 Sfax (propriétaire)

2/ Chokri Ben Abderrazek Dhraoui, employé à l'étranger, titulaire CIN n°0363904, domicilié à Ezzara: Mareth Gabès et à son domicile élu chez son avocat Taheur Ghorb domicilié à 01 Av Toulouze Gabès et à son domicile élu chez son avocat Taheur Ghorb auprès de la société Golf Consulting domicilié à l'immeuble Hajer 1er étage Av Lac Victoria les Berges du Lac Tunis (propriétaire)

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma; Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Immeuble saisi :

L'immeuble objet du titre foncier n°91550 Sfax dénommé «KMAR» consistant en un terrain clôturé sauf du coté Sud Est situé à route de Tunis Km 16 Sidi Salah Sfax à gauche dans le sens vers Sfax. De 5528 m² et c'est le terrain objet du titre foncier n°91550 Sfax dénommé «KMAR» sur lequel est édifié les constructions suivantes :

- Une administration de 2 étages d'une surface de 487 m² dont la construction n'est pas complète détaillée comme suit : * Le RDC contient Une réception vaste contenant des bureaux et un escalier donnant à l'étage et un couloir contenant 3 bureaux, un hall et une toilette. Un étage comportant une vaste salle de réunion et 2 bureaux, une kitchenette et une toilette, le tout en béton armé avec staff la terre en parterre. Les 2 étages sans portes intérieures.

- L'usine de 766,50 m² son toit est avec des toilettes et une vestiaire pour les employés et une "sedda" de 126 m². Avec du staff le sol en parterre et des escaliers en fer. Le magasin de 45,50 m² le toit en béton armé et le sol en ciment. Un dépôt de 620,50 m² son toit en charpente métallique le sol en ciment. Un espace de 90 m² le toit en béton armé sans porte ni fenêtre comportant un puits.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à un million deux cent cinquante milles dinars (1.250.000,000 d) sans les frais, Toute personne désirant participer à d'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date d'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à d'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi sept mars l'année deux mille vingt deux (07/03/2022) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax1 sis à rue Victor Hugo Sfax.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux. Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2022X00130VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de changement syndic de faillite

En vertu de la décision délivrée le 6/12/2021 rendue par le Tribunal de Première Instance Ben Arous (dossier 12), Maître Ezzeddine Anis a été nommé syndic de faillite sur la société GENERAL MATERIEL ET GENIE CIVILE, suite au changement le Maître Mohmed Yahya.

2022T00102VEPA2

Décision de changement syndic de faillite

En vertu de la décision délivrée le 3/12/2021 rendu par le Tribunal de Première Instance Ben Arous (dossier 113), Maître Ezzeddine Anis a été nommé syndic de faillite sur la société SINCAP, suite au changement le Maître Mohmed Mehrzi.

2022T00103VEPA2

Nomination d'un syndic judiciaire

L'Expert Souli Habib Ben Mustapha

MF : 606741Y/A/P/000

Rue Taieb Mhiri à Coté de La Banque Tunisie

Immeuble Fethi Sdiki 1er Etage Jendouba 8100

Portable : 98444391- 94008391

Suivant jugement requis du tribunal de première instance de Jendouba en date du 6/12/2021 sous le n°26 il a été nommé l'expert Souli Habib Ben Mustapha, sis à la rue Taieb Mhiri à coté de la banque de Tunisie immeuble Sediki Fathi comme Syndic judiciaire lui promettre les travaux physiques et juridiques de la faillite sous la supervision du juge délégué pour la dite faillite auprès du tribunal mentionné pour la Société travaux magrébine entreprise de bâtiment extra pierre sable, sis Avenue l'Union Maghrébine Jendouba, société à responsabilité limitée, enregistré au registre de commerce du tribunal de première instance Jendouba sous n°B1130581997, son matricule fiscal n°019275X/A/M/000.

Tout créancier de la dite société devra dans un délai de 20 jours, à partir de la parution de cette annonce au JORT du présent avis déposer son titre de créance entre les mains du syndic judiciaire sous peine de forclusion.

2022R00192VEPA2

Nomination d'un syndic judiciaire

L'EXPERT SOULI HABIB BEN MUSTAPHA

MF : 606741Y/A/P/000

Rue Taieb Mhiri à Coté de La Banque Tunisie

Immeuble Fethi Sdiki 1er Etage Jendouba 8100

Portable : 98444391 - 94008391

Suivant jugement requis du tribunal de première instance de Jendouba en date du 17/01/2022 sous le n°27 il a été nommé l'expert Souli Habib Ben Mustapha, sis à la rue Taieb Mhiri à coté de la banque du Tunisie immeuble Sediki Fathi, comme Syndic judiciaire lui promettre les travaux physiques et juridiques de la faillite sous la supervision du juge délégué pour la dite faillite auprès du tribunal mentionné pour la Société

Etablissement Mohamed Elhadi Bouslimi pour distribution du carburant et dérivés sis à la route l'Union Maghrébine Station Total Jendouba, société à responsabilité limitée, enregistré au registre de commerce du tribunal de première instance Jendouba sous n°1104721998B, son matricule fiscal n° 630600A/P/M/000.

Tout créancier de la dite société devra dans un délai de 20 jours, à partir de la parution de cette annonce au JORT du présent avis déposer son titre de créance entre les mains du syndic judiciaire sous peine de forclusion.

2022R00193VEPA2

La coopérative "AL ADL"

Le liquidateur AL ADL informe ses adhérents qu'après l'achèvement de toutes les procédures légales qui se rapportent à la cession de titre foncier n°11856 Gabès et après l'ouverture des offres, ils ont est retenu le meilleur à un prix de cession de 1 760 000 DT.

Les adhérents doivent adresser leur opposition au liquidateur sis à croisement avenue Monji Slim et Ali Ben Khlifa Gabès dans un délai ne dépassant pas 10 jours de la date de la publication de cette annonce au journal officiel. (55.536.166)

2022R00198VEPA2

Avis aux créanciers

Mohamed Habib Saïhi siégeant au 9 rue Jalel edin Nakkach 2083 cité la Gazelle l'Ariana du Nord informe les créanciers de la société Polysac Z.I Ghezela (gouvernorat Bizerte) RNE 0881530Y que cette dernière a été mise en faillite par jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Bizerte le 20/5/2021 avec extension des effets de ce jugement aux dirigeants de la société les créanciers sont appelés à envoyer leurs titres de créances au syndic de faillite à l'adresse sus-indiquée.

2022R00201VEPA2

Avis au public

Le syndic de faillite de la Société Industrie des briques de Zaghouan IBZA, sise à la route de Zaghouan Zriba (MF : 0445586K), met en vente un ensemble de matériel appartenant à la société. Les personnes qui désirent participer à l'appel d'offre doivent demander le cahier des charges et déposer leurs offres avant le 01/3/2022. Pour plus d'information veuillez contacter le 71.891485, adresse 7 bis rue Koutama Mutuelle Ville Tunis.

2022400183VEPA2

Cession judiciaire de la société

Société touristique et loisirs

"Hôtel Neptune"

Identifiant unique : 538953C/A/M/000

En vertu du jugement de premières instances rendu par le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire numéro 782 daté le 19/01/2022 qui déclare : Le tribunal a décidé en première instance qu'en vue de l'arrêt de la société au payement de ces dettes à la date du 12/5/2017 et le constat de non possibilité de sauvetage ainsi que la continuité de l'activité donc il a été décidé la cession de la société a autrui et la nomination de Monsieur Aifa Badreddine contrôleur judiciaire d'exécution de la dite cession via le cahier des charges qui sera préparer à ces fins, de l'autoriser à recevoir les offres et de les présenter au tribunal dans les délais sous la tutelle du juge administrateur Madame Rim Mohamed.

Il est strictement interdit aux dirigeants de la société et aux propriétaires du capital de céder ces actifs ou ces actions ou de greffer des nantissements ou toutes autres charges.

2022400187VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«Sté Carthage Médical»

SA au capital de 9.600.000 DT

Siège : Zone touristique, Jinen El Ouest 5000 Monastir

Identifiant Unique : 1038331B

Mesdames, Messieurs les actionnaires de «Carthage Médical», sont invités à assister à l'A.G.O. qui se tiendra le 27/02/2022 à 10h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Entérinement du retard de la convocation de l'A.G.O. pour l'exercice 2020 ;

2- Lecture du rapport d'activité 2020 ;

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 ;

5- Approbation des conventions règlementées mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

7- Quitus aux administrateurs;

8- Fixation des jetons de présence;

9- Questions diverses.

Si la situation sanitaire actuelle liée au Coronavirus COVID-19 persiste et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, l'A.G.O se tiendra à distance en vidéo conférence.

Si la réunion de l'A.G.O se tiendra à distance :

Les actionnaires peuvent se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial portant procuration dument signée et déposée à l'administration de la société 5 jours avant la date de l'AGO.

Les actionnaires qui souhaitent obtenir la fonction des scrutateurs -et conformément à l'article 33 des statuts de la société- peuvent présenter leurs demandes à l'administration 5 jours avant la date de l'AGO.

Ci-dessous le lien de la vidéo conférence pour participer à l'AGO :

«www.carthagemedical.com.tn/fr/actionnariat» puis vous cliquez sur Webinaire AGO

2022S00110SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE

Monastir Cruise Company

M.C.C SA

SA au capital de 12 500 000 Dinars

Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux ZI La Charguia - 2035 T

Identifiant unique : 47497S

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE Monastir Cruise Company - M.C.C SA sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social, 72 Bis Rue des Minéraux ZI La Charguia - 2035 Tunis, le 25 février 2022 à neuf heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020,

- Examen et approbation s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2020 et des conventions réglementées,

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2020,

- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

2022400184SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Technology Yadis Contact - T Y C

«Société en liquidation»

Société anonyme

Au capital de 270 000 DT

Identifiant Unique RNE : 1075771G

N° Affiliation CNSS : 275055 - 60

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Yadis Technology Contact sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 février 2022 à 10 heures, au siège social de la société Yadis Holding sis à l'Immeuble SOFIDE, Angle rue du métal et rue des Entrepreneurs Charguia II - 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes définitifs de la liquidation,

- Lecture du rapport du liquidateur sur la clôture des opérations de liquidation,

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes définitifs de la liquidation,

- Approbation des comptes définitifs de la liquidation,

- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31.12.2021,

- Constatation de la clôture de la liquidation et quitus au liquidateur,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour formalités.

2022400190SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DAR ZARROUK

S.A au capital : 1.250.000 DT

Siège social : Rue Larbi Zarrouk - Sidi Bou Saïd Tunis

RNE : 005875 T

Les actionnaires de la société DAR ZARROUK S.A sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 16 février 2022 à quatorze heures et trente minutes (14h30), au siège social de la société Rue Larbi Zarrouk- 2026 Sidi Bou Saïd - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1) Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

2022400192SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET D'AFFAIRES

«SOPRIA»

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 dinars

Siège social : 11 rue Hammadi Jaziri (Lafayette) Tunis

Identifiant Unique : 0042872Z

Les actionnaires de la Société de Promotion Immobilière et d'Affaires «SOPRIA» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 25 février 2022 à 11 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la modification de la répartition du capital.

2022400196SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE LAITIERE DE SIDI REZIGUE «SO.LAI.SIR»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 400.000 dinars

Siège social : 14 rue Hammadi Jaziri (Lafayette) Tunis

Identifiant unique : 0312030Q

Les associés de la Société Laitière de Sidi Rezigue «SOLAISIR» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 25 février 2022 à 10 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la modification de la répartition du capital.

2022400194SRLB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE ALLIANCE IMMOBILIERE

Sarl au capital de 1.095.000 dinars

Siège social : 54 avenue Salah Ben Youssef El Menzah 9 A 1013 Tunis

Identifiant unique : 1336842G

Les associés de la Société Alliance Immobilière sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 25 février 2022 à 9 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la modification de la répartition du capital.

2022400195SRLB3

DIVERS

Avis au public

Attestation

Je soussignée Zohra Lourimi titulaire de la CIN n°04050013 délivrée en 2016 déclare par la présente avoir perdu mon titre propriété n°18064 objet titre n°141107.

2022R00206DIVD2

Déclaration de perte

Je soussigné Ali Ayari titulaire de la carte d'identité nationale n° 00124625 délivrée le 3/11/1994 déclare avoir perdu mon titre de propriété n°10/2072 objet du titre foncier n°71109 Ben Arous.

2022R00208DIVD2

Avis

Monsieur Mostfa Mdhafar annonce qu'il possède un terrain planté par 42 oliviers sise route de Mahdia Km 20 provenant par l'acte de partage qui était fait le 29 Juin 1965 enregistré le 21 décembre 1971 n°35 rédigé par les deux notaires Abd Rahmen Elleuch et Mahmoud Drira, il a perdu l'acte de possession et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir size à sakiet eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de partition de cet avis.

2022X00121DIVD2

Avis

Monsieur Samir Mtibaa déclare avoir perdu son titre de propriété d'un appartement de 176.36 m² et d'une parcelle de terre de 152.54 m² et 1/2 de la parcelle de terre de 34.16m² située sur la route de Kaeid M'hamed km 3 et il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2022X00122DIVD2

Avis

Madame Najet Ayari et sa mère Habiba Ayedi déclarent avoir perdu leur titre de propriété d'une construction contenant trois chambres et une cuisine située à route Mahdia km 6 et elles veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2022X00123DIVD2

Avis

Abdelmaksoud Mohamed annonce la perte de son acte d'achat de son étage de villa et buanderie sis à Sfax Kaiid Mhammad mile 1 daté le 21/8/1980 par les notaires Ahmed Khlif et Mohamed Alhabib Aleuch et il veut avoir 1 extrait de son acte original. Tout contestant devra s'adresser au bureau du Fatma Chtourou Notaire sis à rue Slaiim Charfi Al Médina al atika Sfax.

2022X00126DIVD2

Avis

Les Héritiers du feu Mustapha Ben Mohamed Abdelkefi qui sont son épouse Zineb Bent Ali Chabchoub et ses enfants Wissem, Nidham, Maisoun et Mohamed Naim avisent que leur antécédent était propriétaire en copropriété avec son épouse Zineb Chabchoub d'une parcelle de terre d'une superficie de 784m² à la route de Habbena km 4 Sfax.

Que le titre de propriété de la dite parcelle étant perdu, ils veulent en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Mahmoud Mziou et Mohamed Karray.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X00128DIVD2

Avis

Monsieur Fathi Rebai déclare par là présente qu'il a perdu l'origine de propriété d'un terrain de 221 m² sise à Route Tunis km 3 Sfax objet d'achat du 16/5/1965 acte notarié de Abdessalem Daoud et Taher Bouaziz d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2022X00132DIVD2

Avis

Monsieur Bechir Amara déclare par la présente qu'il a perdu l'origine de son acte de propriété d'un terrain de 5100 m² sise à Ouled Ezzeddine Kerkennah Sfax objet d'achat du 22/3/2014 acte notarié de Yacine Rebai et Neji Baklouti d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2022X00133DIVD2

Avis

Monsieur Bechir Amara déclare par la présente qu'il a perdu l'origine de son acte de propriété d'un terrain de 11900 m² sise à elmnekra kerkenaah Sfax objet d'achat du 8/8/2009 acte notarié de Ali Kadhi et Fatouma hamza d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2022X00134DIVD2